

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Avril 1999

Québec, le 3 mai 1999

Monsieur Christian Gagnon
Directeur des études
Cégep de Sept-Îles
175, rue de La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Monsieur le Directeur,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 15 avril 1999, les suites données par le Cégep de Sept-Îles à l'évaluation de son programme conduisant au DEC en *Sciences humaines* et *Social Sciences*. La Commission a conclu que des suites intéressantes avaient été données à cette évaluation, mais que du travail restait encore à accomplir pour tenir compte de la première recommandation. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

Le rapport d'évaluation de la Commission comportait deux recommandations. Dans la première, il était demandé «de s'assurer que [...] les profils retenus constituent autant de filières susceptibles de garantir l'atteinte des objectifs du programme et, au besoin, de diminuer le nombre de profils». Le Collège explique qu'il préfère attendre que le Ministère ait terminé la réécriture du programme de *Sciences humaines* en objectifs et standards et qu'il «procédera dès que possible à une révision en profondeur des profils présentement offerts». La Commission en prend note et demande au Collège de lui envoyer les résultats du travail de révision des profils une fois qu'il aura été réalisé. La deuxième recommandation visait à une clarification des responsabilités des diverses instances concernées et à leur collaboration efficace pour «l'instauration d'une véritable approche programme». Le Collège a fait le nécessaire pour que le comité de programme en *Sciences humaines* et *Social Sciences* bénéficie, dans ses travaux, de la participation des départements de Sciences humaines et d'Administration, des départements des disciplines contributives, de la formation générale (représentée par la responsable du comité de philosophie) et, au besoin, de l'avis des professionnels. Cela s'est effectué de manière souple, avec la participation des intéressés pour les seuls dossiers les concernant. Le tout a été placé sous l'autorité du responsable du comité de programme, en même temps coordonnateur du Département de sciences humaines et Social Sciences.

Le rapport de la Commission contenait également quatre suggestions. La première portait sur la mise en oeuvre d'un Programme d'évaluation du rendement du personnel, dont le développement était prévu dans la Politique de gestion des ressources humaines adoptée en 1996. Le Collège explique que certains facteurs sont venus ralentir cette mise en oeuvre. La Commission encourage le Collège à mener à bien ce dossier. La deuxième suggestion portait sur l'amélioration du processus d'approbation des plans de cours. La Direction des études a déposé à la Commission des études un cadre de référence pour l'élaboration des plans de cours et celui-ci est en cours d'expérimentation. De plus, avant d'adopter un plan de cours, le Département de Sciences humaines et Social Sciences doit désormais vérifier s'il a été recommandé par le comité disciplinaire concerné. La troisième suggestion portait sur l'amélioration des taux de réussite dans les cours et des taux de diplomation. La mise en place d'un système de tutorat par le Département et la hausse des exigences d'admission ont conjugué leurs effets pour entraîner une hausse substantielle des taux de réussite. La dernière suggestion portait sur l'amélioration du taux de réussite au test ministériel de français. Les professeurs du programme se sont donné le mot pour référer systématiquement au centre d'aide en français les élèves faibles en français et au centre d'aide en philosophie les élèves éprouvant des difficultés à structurer leur pensée. Ces mesures ont porté fruit à en juger par les derniers résultats des élèves du programme au test de français.

Parmi les mesures prises en réponse aux invitations contenues dans le rapport d'évaluation de la Commission, l'introduction d'une option de formation bilingue est digne de mention. Les élèves du programme peuvent suivre jusqu'à trois cours dans l'autre langue. Un premier bilan de l'expérience a montré que les élèves réussissaient bien les cours en question et se montraient satisfaits de la formule. Cette option est destinée à mieux tenir compte de l'objectif ministériel relatif à la capacité de comprendre des textes écrits dans la langue seconde.

Enfin, la Commission a bien noté que la Ministre avait autorisé le Collège, en juillet 1998, à offrir le programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. La Commission espère que cela devrait contribuer à maintenir dans le Collège une partie des élèves qui quittent le programme de *Sciences humaines et Social Sciences* pour aller s'inscrire, dans un autre collège, dans un programme de techniques humaines.

La Commission estime intéressantes les suites déjà données à son évaluation. Elle demande au Collège de mener à terme les tâches restant à accomplir, principalement la révision des profils, et de lui faire parvenir un rapport sur cette révision dès qu'elle aura été réalisée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer